



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Souscription Patriotique.

La guerre est déclarée. Partout en France, il se produit un élan national en faveur des vaillants soldats qui vont verser leur sang pour l'honneur du pays.

Le patriotisme saumurois ne fera pas défaut à cette patriotique initiative.

Il s'agit d'alléger par une souscription grandiose les misères et les privations imposées à toute armée en campagne, même avec l'organisation militaire la plus parfaite.

Pour répondre à cette noble inspiration, une souscription est ouverte à Saumur dès aujourd'hui, au secrétariat de la Mairie et aux bureaux des journaux *l'Echo saumurois* et *le Courrier de Saumur*.

Le montant des souscriptions réunies sera transmis à M. de Rothschild, trésorier général de l'association des secours aux armées de terre et de mer, pour en être fait le meilleur usage.

*Communication de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer.*

La guerre est déclarée! il est donc du devoir du comité français de sortir de l'inaction que lui imposait la paix; d'invoquer le concours de tous ceux qui par leurs dons ou leurs efforts personnels veulent participer à l'œuvre la plus humaine entre toutes, car elle a pour but l'adoucissement des maux de la guerre.

Il est impossible que les mères, les sœurs

des combattants ne fassent pas les vœux les plus sincères pour cette grande institution, dont peut dépendre le sort d'un fils, d'un frère!

Que le dévouement de la famille inquiète se traduise donc par des faits. Que les femmes s'occupent de travaux d'aiguille. Le linge n'est jamais surabondant aux ambulances; qu'elles fassent de la charpie; que les hommes organisent des souscriptions; qu'ils recueillent les offrandes, quelque minimes qu'elles puissent être; l'obole du pauvre pèsera dans la balance de la gratitude nationale autant que l'or du riche.

La Société reçoit tous les dons et en organise l'envoi à l'armée.

Que les hommes de cœur se groupent donc autour de nous sans perte de temps. La rapidité des transports et la puissance des moyens d'action exigent que les secours soient envoyés sans retard.

Si vous voulez la paix, dit l'adage, préparez-vous à la guerre. Nous disons: Pour éviter les souffrances, préparons-nous à les combattre.

Le comité va se tenir en permanence au Palais de l'Industrie (Champs-Élysées).

Cet appel vient d'être entendu à Saumur; dès hier nous avons été invité à publier l'avis ci-après:

« Entre toutes les œuvres qui s'organisent en ce moment pour les besoins de notre armée, la confection de la charpie est celle qui se recommande le plus à la pieuse sollicitude des femmes, et qui répond le mieux à leurs habitudes de travail.

» Persuadée que toutes les dames de Saumur

et de l'arrondissement voudront bien coopérer à cette œuvre patriotique, M<sup>me</sup> O'Neill de Tyrone s'empresse de faire appel à leur concours, les priant d'adresser à l'hôtel de la Sous-Préfecture, le linge vieux ou neuf, toile ou coton, dont elles peuvent disposer, ainsi que la charpie et les bandes à pansement qu'elles auront préparées.

» L'envoi en sera fait à Paris au Comité central.

En outre, l'administration municipale et les Dames de charité du Bureau de bienfaisance de notre ville ont organisé un atelier pour la confection de la charpie et un magasin de dépôt.

Les personnes qui auraient du linge (fil ou coton) à donner à cette intention sont priées de vouloir bien l'envoyer sans retard au Bureau, rue de la Cour-Saint-Jean ou au Secrétariat de la Mairie.

Seront reçus également les paquets de charpie que l'on voudra bien préparer dans les familles.

Pour la charpie, tout linge est bon, fin ou gros; le gros même est de beaucoup préférable; et, quel que soit l'état de vétusté et d'usage, le moindre envoi sera accueilli avec le plus vif plaisir.

Nous ne doutons pas que cette généreuse pensée ne trouve de l'écho dans toute notre population. Il n'est pas de familles qui ne puisse trouver dans ses meubles plusieurs lambeaux de linge sans valeur, mais bien capables de rendre d'immenses services à quelque infortuné blessé sur un champ de bataille.

Le linge neuf, comme on le pense bien,

trouvera son emploi. L'administration municipale et les Dames du Bureau de bienfaisance seront heureuses des dépôts de cette nature que l'on voudra bien leur faire, pour les transmettre dans le plus bref délai à qui de droit.

L'honorable M. E. Tessié de la Motte, maire des Rosiers, ancien député, a adressé au *Journal de Maine-et-Loire* la lettre suivante à la date du 18 juillet. Cette lettre si patriotique est accompagnée d'un billet de 500 fr.

« Les Rosiers, 18 juillet 1870.

» Monsieur le Rédacteur en chef,  
» Bien persuadé que votre estimable journal ne restera pas en arrière de ses confrères de Paris, qui viennent d'ouvrir une souscription patriotique en faveur de notre brave armée qui marche avec tant d'ardeur à la frontière pour défendre notre chère France, je vous envoie 500 fr. avec prière d'inscrire mon nom sur la première liste.

» Agréé, etc.  
» TESSIÉ DE LA MOTTE,  
» Maire des Rosiers, ancien député de  
» Maine-et-Loire.

## Chronique Politique.

C'est décidément la légation des Etats-Unis qui demeure chargée de la protection des sujets prussiens en France.

Conformément aux usages diplomatiques, le ministre des Etats-Unis, M. Washburne, n'a accepté cette mission qu'après avoir demandé l'assentiment du gouvernement français.

**PROUILLON.**

**M. BLANCHARD FILS,**

NOUVELLE,

Par M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS.

(Suite.)

Si Marcien était fou au moment du mariage, il ne pourrait ni doter sa sœur, ni faire un testament en sa faveur; car pour tester, pour avantager d'une manière quelconque, il faut être sain d'esprit, disait toujours Léonard, qui se souvenait de son droit.

Si, au contraire, Marcien rentrait dans son bon sens et si, en revenant chez lui, il trouvait sa sœur mariée, sans avoir attendu son retour à la raison, il s'emporterait, crierait à l'ingratitude, et probablement déshériterait Lysie.

Les deux dignes époux firent leur plan, s'empresèrent d'attirer chez eux Narcisse Blanchard, de le réunir avec Lysie, soit dans les dîners de famille, soit dans les soirées intimes, et de souffler le feu de l'amour. Lysie était mineure, mais ils mirent dans leurs intérêts son tuteur, dont le consentement seul était nécessaire, et ils firent tous leurs efforts pour persuader à la jeune fille

qu'elle ne pouvait vivre seule, et qu'elle devait se hâter de chercher un appui légitime, en épousant Narcisse.

Ce Narcisse Blanchard était un homme étrange, d'une intelligence active, d'une susceptibilité extrême, d'une humeur sombre, mais que la vue de Lysie éclaircissait, illuminait même. Sans être complètement désintéressé, ce n'était pas un vulgaire coureur de dot, car depuis la folie de Marcien, Lysie était devenue un parti moins brillant; cependant elle n'en était pas moins appelée à avoir, dans l'avenir, une part de la belle fortune de son frère; mais ce qui dominait chez Narcisse, c'était la vanité, l'ambition. A vrai dire, il n'était pas seulement amoureux de Lysie, il l'était de sa famille, de sa noblesse, de sa distinction. Le nom de Blanchard allait mal à ce fier personnage et semblait même l'impatisser; quelquefois, en entendant prononcer ce nom, il fronçait le sourcil et avait un certain agacement nerveux. Au lieu de donner son nom à sa femme, il espérait bien un jour arriver à prendre le sien; il comptait, après son mariage, commencer par faire imprimer sur ses cartes: « M. et Mme Blanchard de Formont. » Puis un peu plus tard: « M. et Mme de Formont. » Il voulait enfin suivre l'exemple de tant de gens qui mettent le nom de leur père à la porte.

Il était beau comme un dieu de l'Olympe en tournant sur la terre, ou comme l'ancien Narcisse qui fut épris de

lui-même. Ses traits étaient d'une admirable régularité, son visage était expressif et superbe, ses yeux noirs avaient des regards incisifs, pénétrants, passionnés; mais ce qui charmait Lysie, c'est qu'il lui semblait que Narcisse n'était pas seulement un monsieur qui demande la main d'une jeune fille, mais un héros de roman qui eût été capable d'enlever s'il n'avait pas épousé. Pourtant, dans ses grands yeux noirs, il y avait parfois une énergie presque féroce, ce visage aux traits si purs prenait par instants une singulière expression de dureté, et quand on y regardait bien, on sentait qu'il y avait un revers à cette belle médaille.

Un soir, le docteur Oubray, qui, l'on s'en souvient, avait été la cause innocente et ignorante de la séquestration de Marcien, se trouvait chez Léonard, dans un petit cercle intime. Il parla, par hasard, d'un de ses paisibles clients qui s'était émancipé jusqu'à avoir une jambe gangrenée, qu'il fallait nécessairement amputer. Bien entendu, le docteur, qui était calme de sa nature, et n'était pas chirurgien de son état, devait conduire chez son client un des maîtres du bistouri.

Narcisse, qui causait tendrement avec Lysie, interrompit son gazouillement d'amoureux, se retourna brusquement et s'écria:

— Une amputation!... Est-ce qu'il ne me serait pas possible d'y assister?

— C'est difficile, répondit le docteur; cependant, si le malade y consent...

— Grand Dieu! que demandez-vous là! dit Lysie, à cet étrange amoureux; vous n'êtes pas chirurgien, et rien ne vous force...

— Qu'importe? répondit tranquillement Narcisse, j'irai là en flâneur, en amateur.

— Mais vous ne songez pas, s'écria Lysie, qu'une amputation est une chose épouvantable à voir.

— Cependant, dit Léonard, cela se fait.

— Et ce doit être très-curieux, ajouta Narcisse, avec le calme d'un amateur qui parle de louer une stalle pour une première représentation.

— Curieux! s'écria Lysie; mais le martyre qu'on voit subir est atroce et n'est jamais curieux!

— Il faut bien que les martyrs se résignent, dit Narcisse avec la même impassibilité, et quand la Faculté a prononcé son arrêt...  
— Se résigner! reprit Lysie, c'est bien facile à dire... Vous ne songez donc pas que cette jambe que l'on va couper est de chair et d'os, et non de marbre comme celle d'une statue; qu'elle fait partie d'un corps sensible à toutes les blessures; que dans ce corps il y a une âme qui souffre aussi moralement... Et à qui appartient-elle cette pauvre jambe gangrenée? ajouta-t-elle avec amertume, est-ce à un père de famille, à un jeune homme, à

Le gouvernement belge, qui a interrompu les communications sur ses frontières françaises, en enlevant les rails de ses chemins de fer, vient de prendre une mesure analogue sur ses frontières prussiennes, en enlevant les rails de ses voies ferrées aboutissant de la Prusse rhénane à Verviers.

Ce serait donc une neutralité absolue que compte observer la Belgique.

On lit dans le *Times*, du 19 juillet :

« Nous apprenons qu'en prévision d'une calamité aussi grande que celle d'une guerre entre la France et l'Allemagne, le gouvernement de Sa Majesté a jugé opportun de rappeler aux belligérants les obligations résultant du traité de 1856 et d'offrir sa médiation. La France aurait décliné cette médiation. »

On écrit de Bruxelles, le 19 juillet :

« Il se confirme que le gouvernement anglais a fait, il y a quelques jours, une proposition de médiation à la France et à la Prusse, en basant sa proposition sur les stipulations du traité de 1856. »

« La France n'a pas admis cette proposition de médiation, parce qu'elle ne rentre pas dans les cas prévus par les stipulations de 1856. »

On assure que le gouvernement français a adressé aux gouvernements de l'Allemagne du Sud une mise en demeure de déclarer, dans les vingt-quatre heures, s'ils veulent demeurer neutres.

On mande de Constantinople, le 18 juillet, que la réserve de l'armée ottomane est appelée sous les drapeaux.

D'après un télégramme d'Athènes, du 18 juillet, tous les ministres auraient offert leur démission au roi.

On mande de Rome, le 18 juillet :

Le concile a tenu ce matin une session publique à laquelle 535 pères ont assisté. Le schema *De ecclesia Christi* a été voté par 533 placet contre 2 non placet.

La Constitution votée a été sanctionnée par le pape, qui a prononcé une courte allocution. Environ 90 évêques étaient absents.

### Correspondance particulière de l'*Echo saumurois*.

Paris, 18 juillet 1870.

A la Chambre, les députés sont toujours très-nombreux et ne prêtent qu'une médiocre attention aux différents rapports qui sont déposés.

M. de La Guistièrre propose un projet de loi demandant que, pendant la durée de la guerre,

les lettres à destination de l'armée ou de la flotte, ou venant de l'armée et de la flotte, soient exemptées du port; il réclame aussi la franchise pour les mandats jusqu'au taux de 50 francs. L'auteur du projet demande l'urgence, qui est accordée à l'unanimité.

Le garde des sceaux dépose deux projets de loi. Le premier porte que les députés au Corps-Législatif pourront exercer des commandements dans la garde mobile.

Le deuxième porte qu'il pourra être interdit aux journaux, selon les circonstances, de rendre compte des opérations militaires. La défense sera faite par une note au *Journal officiel*. Toute contravention sera punie d'une amende de 5,000 à 10,000 francs. En cas de récidive, le journal pourra être frappé d'une suspension de six mois à un an.

Le ministre des finances dépose un premier projet de loi demandant l'ouverture, au ministère de la guerre, d'un crédit de 440 millions; d'un crédit de 60 millions à la marine; d'un crédit de 4 millions aux finances. Le maximum des bons du Trésor est élevé de 150 à 500 millions, à une échéance d'un maximum de dix ans. Ces crédits seront couverts par la dette flottante. Enfin, il sera rendu un compte spécial des dépenses de la guerre.

Un deuxième projet s'occupe du double décime.

Le ministre des affaires étrangères demande un crédit supplémentaire de 400,000 francs.

L'urgence est déclarée sur tous ces projets.

Au milieu d'une discussion relative à la proposition de M. Picard sur la garde nationale, M. Picard prononce ces paroles, que la Chambre accueille comme un gage du retour de la gauche à des idées plus patriotiques :

« Nous ne savons pas qui gouverne, mais nous savons où est le pays. »

Nos renseignements nous permettent d'affirmer que la session législative ne sera pas clôturée après le vote du budget. On s'occupera ensuite du budget de la ville de Paris et de l'emprunt qui en est la conséquence. Puis on s'ajournera pour quelques jours, pendant les élections municipales. Ensuite les députés reviendront à Paris pour prendre leur part du gouvernement du pays pendant les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

On ne saurait mieux faire pour appliquer les réformes et assurer le gouvernement du pays par le pays.

Aussi bien, on assure et nous croyons qu'il n'y aura pas de régence. Le cabinet gouvernera en correspondant directement avec l'Empereur.

Il se confirme aussi que, contrairement au bruit qui en avait été répandu par quelques journaux, il n'y aura pas d'amnistie pour les prévenus en ce moment traduits devant la haute cour. Nous pensons, quant à nous, qu'il est bon d'attendre au moins que la sentence ait été prononcée.

Le général comte de Palikao reste provisoirement à Lyon.

Voici, au surplus, quel paraît être maintenant l'ensemble des dispositions prises pour les commandements de l'armée :

Général en chef : l'Empereur.

Major général : maréchal Le Bœuf.

Aides-majors généraux : généraux Lebrun et Jarras.

Commandants en chef l'artillerie et le génie de l'armée : les généraux de division Soleille et Coffinière de Nordeck.

1<sup>er</sup> corps d'armée, maréchal duc de Magenta; 2<sup>e</sup> corps, général Frossard; 5<sup>e</sup> corps, maréchal Bazaine; 4<sup>e</sup> corps, général de l'Admirault; 5<sup>e</sup> corps, général de Failly; 6<sup>e</sup> corps, maréchal Canrobert; 7<sup>e</sup> corps (composé des troupes appelées d'Afrique), général Douay.

Réserve : la garde impériale, général Bourbaki.

Ces dispositions, nous le répétons, paraissent définitives, mais pourraient néanmoins subir quelques modifications.

Le maréchal Le Bœuf conserve le portefeuille de la guerre.

La direction de son ministère, à Paris, sera confiée, pendant son absence, au général Dejan, nommé ministre de la guerre par intérim.

Le Prince de la Tour-d'Auvergne est nommé ambassadeur d'Autriche.

Un télégramme de Metz, du 18, dit que les Badois, au nombre de 15,000, sont concentrés aux environs de Forbach et surveillent la frontière qu'ils couvrent d'éclaireurs.

Les Prussiens sont concentrés, en masses imposantes, tout autour de Mayence dont les défenses sont au grand complet.

Une dépêche de Strasbourg, 18 juillet, annonce une concentration importante de troupes prussiennes à Wissembourg.

A Thionville le bruit a couru, dans la matinée du 18, qu'une proclamation du roi de Prusse venait d'être affichée à Luxembourg. Cette nouvelle était complètement fautive.

On télégraphie au *Paris-Journal* :

Metz, 18 juillet. — Toujours même animation. La ville se pavise de drapeaux. Les arrestations d'espions prussiens continuent.

Nous lisons dans la *France* :

M. Colin, demeurant rue Guichardet, n° 12, nous prie de faire savoir que la protestation suivante se signe chez lui et se couvre de signatures :

« Les électeurs soussignés du 16<sup>e</sup> arrondissement, section de Passy, d'Auteuil et des Bassins, protestent énergiquement contre la conduite de M. Thiers, leur représentant, à la séance du 16 juillet, conduite qu'ils quali-

fient avec indignation d'antifrançaise, antinationale, antipatriotique.

» En sacrifiant ainsi à sa misérable rancune plutôt domestique que dynastique, l'honneur, la dignité, l'intégrité, la sécurité même du pays, M. Thiers a outragé tous nos sentiments et a forfait à son mandat.

» En conséquence, nous le sommons de donner sa démission et de se représenter à nos suffrages. »

Le général Changarnier adresse aux journaux la lettre suivante :

» Paris, 18 juillet 1870.

» Monsieur le rédacteur.

» Plusieurs journaux ont annoncé que le général Changarnier a sollicité l'honneur de servir dans la guerre qui commence. Ils étaient bien informés. J'ai prié, j'ai supplié M. le maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, de me faire donner un commandement.

» Accueillie par le ministre avec les démonstrations de la sympathie la plus émue et la plus expansive, ma demande a été définitivement repoussée. C'est pour moi une douleur amère que je vais cacher dans ma province.

» Mais notre vaillante armée a tant de chefs habiles et expérimentés que l'absence d'un vieux patriote ne s'y fera pas sentir.

» Nos soldats, nos chers soldats, seront partout vainqueurs. CHANGARNIER. »

### LES MASSACRES EN CHINE.

La vérité est enfin connue sur les tristes nouvelles reçues de Chine, dans les premiers jours de ce mois.

Le *Messenger du gouvernement*, journal officiel russe, contient, dans son numéro du 15 juillet, la dépêche télégraphique suivante :

« Pékin, 13 (25) juin.

» Il y a eu le 9 (21) juin, à Tient-Tsin, un soulèvement de la populace contre les Français et les catholiques.

» Il a été provoqué par le soupçon absurde que des enfants avaient été mis à mort dans les établissements des missionnaires.

» Quatorze Français, le consul de France et trois Russes qui se trouvaient accidentellement dans la rue, ont été tués.

» Le consulat de France et l'établissement des missionnaires ont été brûlés et détruits.

» Hier, tout est rentré dans le calme.

» Tsen-go-fan (gouverneur général de la province de Pékin et vainqueur de Nankin en 1864) a été envoyé pour rétablir l'ordre et faire une enquête.

» Dans quelques ports, la populace montre aussi des dispositions hostiles contre les catholiques.

» Ici, tout est tranquille. »

Ainsi donc, les premières dépêches anglaises avaient fait erreur de ville et de personnes;

un vieillard ? — Vous ne vous en inquiétez même pas.

— Voyons, ma belle fiancée, répondit Narcisse, avec une intonation qui redevenait douce et tendre et un regard qui se veloutait, il ne faut pas m'en vouloir; nous autres hommes, nous valons moins que les femmes, j'en conviens; nous n'avons pas leur tendre compassion.

Dans une autre circonstance, comme pour faire contraste, Narcisse montra une émotion, une sensibilité, qui effacèrent l'impression fâcheuse que Lysie avait gardée de cette conversation.

Elle regardait un album de photographies historiques; en le feuilletant, elle arriva au portrait de Marie-Antoinette, qu'elle contempla tout attendrie, et laissa tomber une larme.

— Et c'est cette belle et royale tête qu'ils ont osé couper ! s'écria-t-elle. — Il me semble voir comme un ruban rouge autour de ce cou de cygne... un ruban de sang !

Elle se retourna vers Narcisse; il était pâle comme la mort et semblait tout ému.

— Merci de votre émotion, lui dit-elle en lui tendant la main, elle me fait du bien. Vous voulez affecter l'autre jour une bravoure féroce, qui n'est pas dans votre nature.

Et Lysie rattacha sur ses yeux ce fameux bandeau de

l'amour, qui s'était un peu dérangé; mais cette fois elle le noua si solidement que rien ne put le faire tomber. Hélas ! l'amour n'est-il pas un jeu de colin-maillard. On choisit, les yeux bandés, parmi ceux qui passent autour de soi, et ce n'est pas toujours le meilleur qu'on arrête au passage.

Mais cet amour ne faisait pas oublier à Lysie ses fidèles pèlerinages à l'asile des aliénés. Un jour elle entra chez Léonard, radieuse, triomphante, en s'écriant d'une voix qui sonnait joyeusement comme une fanfare de victoire :

— Marcien est guéri !

Ces mots firent un effet foudroyant sur Léonard et Pulchérie; la figure du mari s'allongea, la figure de la femme se pinça; Marcien, une fois guéri, ne songerait plus qu'à sa sœur bien-aimée, et ce tendre frère, cette affectueuse belle-sœur, trouvaient cruel de renoncer à leurs espérances, quand ils voyaient déjà les mains de leurs enfants dans les sacs de l'héritage.

Il fallut bien cependant pousser des exclamations de ravissement, et écouter les détails que donnait Lysie. Elle racontait que la folie accidentelle de Marcien n'avait été qu'une affaire de voisinage, de contact avec les fous, et que le premier mouvement de surprise et de terreur une fois passé, ses idées s'étaient replacées peu à peu dans leur ordre habituel. Elle aurait voulu sur-le-

champ ramener Marcien avec elle, mais le directeur s'y était opposé. Il jugeait prudent de garder encore Marcien pendant une huitaine de jours, afin de l'habituer peu à peu à la joie immense de revenir chez lui. Pour que la guérison fût durable, il trouvait sage d'éviter un trop brusque changement et une impression trop vive.

Mais si cette nouvelle fut un coup de foudre pour Léonard et Pulchérie, ce fut un coup de fortune pour Narcisse, qui, tout en aimant Lysie, n'était pas fâché de mettre un peu de dorure à son amour. Marcien, en recouvrant la raison, ne manquerait pas de donner à sa sœur une dot brillante et de la combler, pour le présent et pour l'avenir, de toutes sortes de splendeurs. Le jeune homme avait hâte de s'assurer par lui-même de cette guérison providentielle; il se montra très-empressé de voir Marcien; Lysie, de son côté, était si impatiente de le présenter à son frère, qui ne l'avait jamais vu, qu'il fut convenu que, dès le lendemain, Narcisse se joindrait à la famille, et qu'on irait tous ensemble à la maison de santé.

Marcien savait qu'avant huit jours les portes lui seraient ouvertes, et malgré sa soif de liberté, cette certitude lui donnait tant de bonheur qu'il supportait assez patiemment ses derniers jours de captivité.

On le fit venir dans une partie du jardin, réservée, dans les jours d'été, aux entretiens des familles, et qui

était une espèce de parloir verdoyant.

Dès que Lysie l'aperçut, elle courut à sa rencontre, et lui dit :

— Nous venons te voir, mon frère; puis, dans huit jours, entends-tu bien, nous reviendrons te chercher et tu ne nous quitteras plus.

— Encore huit jours ! dit Marcien en l'embrassant, attendre huit jours pour rentrer dans le paradis... Mon Dieu ! que c'est long !

— Oh ! oui ! s'écria Lysie; mais enfin il paraît que c'est nécessaire... Tu comprends bien que sans cela je l'emmènerais de vive force, sans écouter personne.

— Oh ! j'en suis sûr, ma sœur bien-aimée, mon enfant.

— Nous sommes venus en famille, dit Lysie, mais j'ai couru jusqu'à toi plus vite que tout le monde. Léonard et Pulchérie sont là-bas, au bout de cette allée.

— Tant pis ! s'écria Marcien.

— Puis M. Narcisse Blanchard, que je veux te présenter.

— Ah ! — dit Marcien tristement. Eh bien, tant mieux, reprit-il en se résignant; puisque tu l'aimes et que tu veux en faire mon beau-frère, il faut que je le voie, que je le connaisse.

Depuis que Marcien avait repris peu à peu sa lucidité d'esprit, Lysie avait recommencé à lui parler de sa

mais les faits lamentables qu'elles annonçaient n'étaient malheureusement que trop vrais.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal officiel* :

L'Empereur a décidé de ne recevoir, soit au quartier impérial, soit aux quartiers généraux des corps d'armée, aucun volontaire, aucun officier étranger, en un mot, aucun individu étranger à l'armée.

— Les souscriptions patriotiques en faveur de l'armée prennent un grand développement.

Un étranger, qui désire garder l'anonyme, a adressé à l'Empereur cinq mille francs pour être versés à la caisse des orphelins des Français qui seront tués dans la guerre contre la Prusse. Cette somme a été transmise, par ordre de Sa Majesté, à la Société des secours pour les armées de terre et de mer.

— La Compagnie générale des tabacs donne à l'armée mille kilogrammes de tabac et mille pipes en racine de buis.

— Le ministre de France à Stockholm, M. Fournier, qui était en congé depuis quelques semaines, s'est empressé de revenir spontanément à Paris et de prendre les ordres de M. le duc de Gramont. Il va se rendre immédiatement à Stockholm par la voie d'Angleterre.

— Un des agents les plus actifs de M. de Bismarck, M. Bamberg, consul général de Prusse, est encore à Paris. On assure qu'il sera invité à quitter le territoire français.

— On annonce que la police aurait opéré à Paris l'arrestation de plusieurs agents prussiens, soupçonnés de manœuvres à l'intérieur et de distributions d'argent.

Nous croyons pouvoir ajouter que les personnes arrêtées, au nombre de trois, ont reçu l'ordre de quitter sans délai le territoire français.

— Don Carlos, qui a reçu du gouvernement français l'ordre de quitter Paris, est arrivé sur le territoire suisse.

— Beaucoup de bruits circulent dans les couloirs du Corps-Législatif, mais nous ne les donnons que sous toutes réserves. On parle d'une dépêche annonçant l'alliance de la Russie avec la Prusse; cette nouvelle est accueillie avec beaucoup d'incrédulité.

On parle également de l'entrée au ministère de l'intérieur de M. le baron Jérôme David. Cette nouvelle semble prématurée.

— Lundi, au Corps-Législatif, des députés lisaient les correspondances reçues des départements du Rhin portant que du haut des tours de la cathédrale de Strasbourg on voit les travaux que dressent les Prussiens sur la

rive droite du Rhin. Ils édifient des fortifications en bois, terre et ferblanc pour barrer le passage sur cette rive à nos troupes.

— Les troupes arrivées d'Algérie sont dirigées vers la frontière par Besançon et Lyon. Toute l'armée d'Afrique est montée en wagons à Marseille, et sans changer de train, est arrivée à Metz en empruntant plusieurs lignes, et notamment celle de Gray.

— Les régiments disséminés le long de nos frontières des Alpes dirigent une partie de leur effectif par le Rhône, Lyon, Bourg, Lons-le-Saulnier, Besançon et Mulhouse vers nos frontières de l'Est.

— Des mouvements analogues ont lieu de Rodez, de Clermont, de Montauban, de Bordeaux et de la Rochelle vers nos frontières nord.

— Les troupes en garnison dans les places du département du Nord sont complètement mobilisées et prêtes à partir au premier ordre, mais jusqu'à présent aucun régiment n'a été mis en marche dans la division.

De gros convois d'artillerie passent chaque jour à la gare d'Avesnes, se dirigeant sur l'Est par les nouvelles lignes ferrées d'Aulnoye à Hirson et Mézières.

— D'après une récente décision de l'amiral Rigault de Genouilly, chacun des deux régiments d'infanterie de marine qui se trouvent actuellement en France, doit fournir un contingent de mille hommes pour être embarqué sur l'escadre de la Baltique.

— Une partie de l'escadre de la Méditerranée est attendue aujourd'hui à Cherbourg.

— Les équipages de pontonniers sont rendus à leurs postes.

L'armée française de débarquement se forme et se groupe dans les divers ports français de Brest à Dunkerque.

— Les francs-tireurs des Vosges se sont mis à la disposition du ministre de la guerre et vont s'avancer vers la frontière.

D'un autre côté, le ministère a reçu les enrôlements de 3,000 jeunes gens autrichiens.

— On écrit de Cherbourg :

Une grande activité règne dans le port et sur la rade; les bâtiments de l'escadre cuirassée ont leurs feux allumés depuis deux heures, et font leurs préparatifs de départ. On assure que notre escadre doit se rendre immédiatement dans la Baltique.

— La fabrication du biscuit est poussée à Lorient avec la plus grande activité, par suite d'ordres pressants du ministère.

La division des équipages de la flotte a également reçu l'ordre de préparer un approvisionnement considérable d'effets d'habillement.

— Les enrôlements volontaires pour la guerre avec la Prusse ont commencé lundi

chers projets de mariage, en lui rappelant qu'elle n'avait rien fait contre sa volonté; que lorsqu'elle était au château de Mme Dercy, elle lui avait écrit, l'avait pris pour confident, qu'il était allé à l'enquête de la conduite et des vertus de Narcisse, et que dès lors il était tout prêt à donner son consentement.

Léonard et Pulchérie arrivèrent lentement et jugèrent à propos de grimacer la joie. Marcien leur répondit assez brusquement et s'avança vers Narcisse, qui les suivait.

— Nous nous voyons pour la première fois dans une triste maison, dit Marcien, en allant au-devant du jeune homme; mais, rassurez-vous, votre futur beau-frère a toute sa raison, et il aura tout son cœur pour vous aimer, si vous rendez sa sœur heureuse.

Tout en parlant, il regardait Narcisse bien en face, jusqu'au fond des yeux, jusqu'au fond de l'âme, pour bien connaître ce nouveau venu, qui allait jouer un si grand rôle dans sa famille.

Mais ses regards prirent peu à peu une expression de terreur; il fut saisi d'un tremblement, et quand Narcisse lui tendit la main, il retira la sienne avec effroi, comme s'il eût senti le toucher d'un serpent.

— C'est bien lui ! répétait Marcien d'une voix frémissante... c'est bien lui !

Ses yeux étaient pleins d'épouvante, ses traits boulev-

versés. Lysie le regardait avec anxiété, joignait les mains et murmurait :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! sa folie revient !

Léonard et Pulchérie disaient tout haut : « Quel malheur ! » mais ils disaient tout bas, dans le fond de leurs mauvaises âmes : « Quel bonheur ! » Narcisse était stupéfait.

— Mais, monsieur, dit-il à Marcien, je vous vois pour la première fois, je ne vous connais pas.

— Oh ! c'est que je ne suis pas célèbre, moi ! dit Marcien. Vous ne m'avez vu qu'un instant et vous m'avez oublié; mais vos traits se sont gravés dans ma mémoire; je vous ai rencontré plusieurs fois, on vous désignait avec terreur quand vous passiez... on vous fuyait !

— Monsieur... balbutia Narcisse.

— Misérable ! s'écria Marcien avec un de ces éclats de fureur qui lui étaient habituels, allez dire à votre père que, dans notre famille, on ne s'allie pas avec les fils des bourreaux.

Lysie jeta un cri de désespoir, elle se cacha le visage dans les mains, et dit en sanglotant :

— Mon pauvre frère... moi qui le croyais guéri !

(La suite au prochain numéro.)

à midi, aux bureaux du recrutement militaire, à Paris.

Il s'est présenté un très-grand nombre de jeunes gens, et vers une heure on a été obligé de fermer la grille d'entrée, afin d'éviter l'encombrement. On ne laissait pénétrer les volontaires que par groupes de trente à quarante individus. Cela a duré ainsi jusqu'à la fermeture des bureaux; les enrôlements ont dû atteindre un chiffre relativement considérable.

— Parmi les engagés volontaires, signalons le marquis de Falletans;

Le jeune duc de Feltre, attaché d'ambassade, fils du feu général comte de Goyon, neveu du comte de Flavigny, président de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer;

Le marquis Henri de Rochefort (rien de Pégalogie);

Le vicomte de Sainte-Marie.

M. Georges de Heeckeren figure parmi les volontaires qui se sont engagés. Il entre dans les chasseurs à cheval.

Noblesse oblige !

— A Lyon, à Montpellier, à Strasbourg, les étudiants en médecine se font inscrire pour le service des ambulances volontaires.

— Lundi est arrivé à Laon M. Jacques de Fitz-James, officier de cuirassiers, se rendant à Vervins pour organiser le bataillon de la garde mobile dont il est le commandant.

C'est demain ou après-demain que les 18 bataillons d'infanterie de la garde mobile de Paris partent pour le camp de Châlons. De là ils se rendront dans les places fortes des frontières de l'Est.

— Un avis de la Banque de France annonce que le conseil général a élevé le taux de l'escompte de 2 1/2 à 3 1/2 0/0 et l'intérêt des avances de 3 0/0 à 4 0/0.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Adresse à S. M. l'Empereur par le conseil d'arrondissement de Saumur.

Séance du 18 juillet 1870.

A l'ouverture de la séance, le président s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Au moment où nous sommes réunis, notre valeureuse armée se porte sur le Rhin pour défendre l'honneur et la dignité de la France. Offrons-lui, au début de notre session, le témoignage de nos sympathies et l'expression de nos vœux. Le soldat français est l'enfant chéri de la victoire. Bientôt, espérons-le, sous la conduite de l'Empereur, et avec l'aide de Dieu qui protège la France, de nouveaux triomphes viendront répandre un nouvel éclat sur le règne glorieux de Napoléon III et rappeler au monde entier que la France est la première des nations. »

Le Conseil d'arrondissement, partageant ces sentiments, décide que l'expression en sera transmise à l'Empereur avec l'hommage de son dévouement, de sa respectueuse admiration, et des vœux qu'il forme pour que Dieu couvre de sa main protectrice les jours de Sa Majesté si précieux à la France.

M. le général Michel a quitté notre ville mardi, par le train de 8 heures 20 minutes du matin. Son départ a été une véritable ovation. Les officiers du cadre restés dans nos murs, et qui n'ont pas encore de destination, l'ont tous accompagné à la gare. Lorsque le train s'est mis en marche, les cris de : *Vive l'Empereur ! Vive le général Michel !* ont retenti. Le général, de son wagon, a répondu par ceux de : *Vive la France ! Vive l'Ecole !*

Tandis que tous les militaires sont sous les armes et prennent une part des plus actives à la lutte qui va s'engager, un homme qui a fait ses preuves, et dont le caractère est bien connu dans notre pays, n'a pas voulu rester inactif. M. le général Michaux, du cadre de réserve,

sur sa demande, est remis en activité. Par décision ministérielle en date du 16 courant, M. Michaux a été nommé au commandement de la subdivision de Loir-et-Cher et a reçu l'ordre de se rendre à son poste dans les quarante-huit heures.

Le dernier détachement de cavaliers de remonte a quitté notre ville hier matin.

La session ordinaire des conseils généraux ouvrira le 19 août.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, est attendu mercredi prochain.

Saumur, le 20 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par une circulaire en date du 15 courant, j'ai convoqué pour le dimanche 17 juillet tous les souscripteurs fondateurs de la Boucherie saumuroise.

L'assemblée générale a eu lieu sous la présidence de M. Lecoy, afin de nommer une commission de six membres pour faire les statuts de la Société. Après avoir procédé par le vote des membres présents, comme il en a été constaté par un procès-verbal en date du 17 courant, les membres désignés par la majorité sont :

MM. Lambert-Lesage,

Morillon,

Millocheau,

Milsonneau,

Foucher,

Delacour-Ouvrard.

Cette commission va hâter son travail, afin de le présenter très-prochainement à l'approbation des souscripteurs.

Agréés, etc. DELACOUR-OUVRARD.

3<sup>e</sup> liste des Souscripteurs à la Boucherie saumuroise.

MM. Prieur-Duperray, ancien magistrat; Couet, ingénieur; Fougeray, conducteur des ponts-et-chaussées; Grandmaison, propriétaire; Renault, forgeron, au Petit-Puy; X\*\*\*; E. Girard, avocat; Tailbouis-Touzé; M<sup>lle</sup> Trotouin; Bidault-Roussel, négociant; Tailbouis-David; M<sup>lle</sup> Revelière, propriétaire; Rousseau, docteur-médecin; Gauron-Lambert, propriétaire; Pinet-Brard, négociant; Boutin, gantier; Delpech, receveur d'enregistrement; M<sup>lle</sup> Tessier, propriétaire; Montsallier, propriétaire; Houteman, place St-Nicolas; veuve Bordier-Aubry, propriétaire; Millet, propriétaire; M<sup>lle</sup> Roche, propriétaire; Chapin, percepteur; M<sup>lle</sup> G. Bonneau, propriétaire; Chambourdon, négociant; Dogrip fils, M<sup>d</sup> tailleur; Girard, libraire; Bidier-Champneuf, négociant; X\*\*\*; Loiseleur et Bélanger, négociants; Bourgeois, grainetier; Ch. Jagot, négociant; Roffay, architecte; Dufour, huissier; Foucher, propriétaire; Bellouis, juge; Pellissier, négociant; X\*\*\*; Lavoye, colonel; Boutin-Fontaine, propriétaire; M<sup>lle</sup> E. Fontaine; Forge, négociant; Nanceux, propriétaire; M<sup>lle</sup> Baillou de la Brosse, propriétaire; Baillou de la Brosse, propriétaire; Maurice Ernoult, négociant; Chesneau, économiste de l'Hospice; M<sup>lle</sup> A. Gilbert; Bourgeois, conservateur des hypothèques; Dumoustier, propriétaire; Léon Jagot, négociant; M<sup>lle</sup> Louise Jagot; L. Mollay, employé de banque; X\*\*\*; X\*\*\*.

On lit dans l'*Intérêt public*, de Cholet :

« Les bestiaux sont pour rien à la campagne, ce qui n'empêche pas le pot au feu d'être toujours cher.

» Nous mangeons encore du bœuf aujourd'hui, mais l'hiver prochain, nous mangerons de la vache enragée, si nous ne prenons pas nos précautions. Elles sont, selon nous, faciles à prendre.

» Dans la plupart des départements producteurs de bestiaux, la viande sur pied vaut en ce moment de 40 à 50 centimes le kilog. Cela n'a rien de bien étonnant, si l'on considère que le foin coûte de 120 à 125 francs le mille.

« Mieux vaut tuer que nourrir, » dit le paysan. Et il tue ou fait tuer.

« Très-bien ! mais cette masse de viande tuée au profit des bouchers et au préjudice des cultivateurs, est-ce qu'il est bien difficile de la garder pour l'hiver prochain ? »

« On remarque à l'étalage de certains marchand parisiens, d'appétissants morceaux de bœuf fumé de Hambourg.

« Est-ce que ce qui se fait à Hambourg ne peut pas se faire ailleurs ? Est-ce qu'il est plus difficile de fumer des filets, des aloyaux et des culottés de bœuf dans les villes françaises que dans une ville libre d'Allemagne ? »

« Pourquoi ne se formerait-il pas une société, sur une large échelle, pour nous préparer, la bise venue, une plantureuse réserve de viande fumée ? »

« Nous croyons qu'il y a là, non-seulement une bonne idée, mais encore une excellente spéculation.

« A bon entendeur, salut et prospérité. »

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Comité de vaccination.

Aux termes d'un arrêté pris par l'administration municipale provisoire et conforme à l'avis des médecins de la ville,

Un comité de vaccination gratuite, pour les enfants et pour les adultes, est établi à Saumur et fonctionnera, tous les lundis, de midi à une heure, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à partir du 25 de ce mois.

L'administration invite les habitants à profiter de cette mesure pour répandre dans leurs familles les bienfaits du vaccin, et pour éloigner de nous le fléau de la variole ou petite vérole, qui a sévi cette année comme épidémie, à Paris surtout, et dans d'autres villes. Elle invite aussi les mères de famille dont les enfants pourraient fournir de bon vaccin, à se présenter avec eux à la séance de vaccination, dans un sentiment d'humanité, ou à se mettre à la disposition des médecins.

Hôtel-de-Ville, le 17 juillet 1870.

Les Conseillers municipaux, f. fons

de Maire de Saumur,

Signé : BURY. LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Ministre des affaires étrangères a lu à la tribune du Corps-Législatif la déclaration suivante :

« Messieurs,

« L'exposé qui vous a été présenté dans la séance du 15 a fait connaître au Corps-Législatif les justes causes de guerre que nous avons contre la Prusse. Conformément aux règles d'usage, et par ordre de l'Empereur, j'ai invité le chargé d'affaires de France à notifier au cabinet de Berlin notre résolution de poursuivre par les armes les garanties que nous n'avons pu obtenir par la discussion. Cette démarche a été accomplie, et j'ai l'honneur de faire savoir au Corps-Législatif, qu'en conséquence, l'état de guerre existe à partir du 19 juillet entre la France et la Prusse.

« Cette déclaration s'applique également aux alliés de la Prusse qui lui prêtent contre nous le concours de leurs armes. »

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements de la Chambre.

Les bruits qui circulent dans les couloirs annoncent que des efforts très-grands se font pour tenter d'obtenir la paix.

On donne aujourd'hui toute pensée de changement ministériel comme définitivement écartée pour le présent.

Londres, 20 juillet. — La proclamation royale de neutralité vient d'être publiée.

On parle de l'établissement d'un camp de réserve de 60.000 hommes dans les environs de Dijon.

Nous possédons maintenant, prêtes à entrer en ligne, 42 batteries de mitrailleuses.

Forbach, 19 juillet, soir. — Quelques coups de feu ont été échangés entre des patrouilles et des douaniers, mais jusqu'ici il n'y a rien eu d'important.

La Haye, 19 juillet, soir. — A une heure et demie de l'après-midi on entendait à Scheveningue le bruit d'une canonnade en mer, du côté du nord-nord-ouest.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

ETAT-CIVIL du 17 au 29 juin 1870.

NAISSANCES.

17, Antoinette Daroussat, rue St-Nicolas ; — 21, Marie-Virginie Menier, rue Neuve-Marmaillet ; — Emile Renoux, quai de Limoges ; — 25, Gabrielle, rue Marmaillet ; — 28, Clémentine Petit, rue St-Nicolas ; — 29, Marguerite Ratier, place du Roi-René ; — Marie-Louise Drais, rue de la Chouetterie.

MARIAGES.

20, Martial Peltigan, cordonnier, et Julie-Victorine Casset, tous deux de Saumur ;

Vincent-Alexis Bigarré, employé, et Jeanne Bodet, lingère, tous deux de Saumur ;

Charles Delarue, employé au chemin de fer, et Marie-Anne Delaporte, jardinière, tous deux de Saumur ;

22, Frédéric Peltier, retraité, et Jeanne-Louise Chevillon, domestique, tous deux de Saumur ;

25, Eugène Poirault, cultivateur, et Marie-Louise Guiocheau, domestique, tous deux de Saumur ;

27, Pierre Bras, domestique, et Joséphine-Emélie Charpignon, couturière, tous deux de Saumur ;

Adolphe-Louis Guillemé, marchand papetier, et Arsène Volant, sans profession, tous deux de Saumur ;

Hugues-Abel Marliac, serrurier, et Adelaïde Poitevin, couturière, tous deux de Saumur ;

28, François Jules Brier, sellier, et Anne Balzeau, couturière, tous deux de Saumur ;

29, Jules Girard, cocassier, et Françoise Abline, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

19, Antoinette Daroussat, 2 jours, Hospice ; — 20, Louis Royer, sabotier, 42 ans, quai de Limoges ; — 24, Nicolas Protrowski, tapissier, 63 ans ; — 25, Céleste Enault, journalière, 77 ans, Hospice ; — 26, Jeanne Meunier, domestique, 77 ans, veuve Auguste Saulais, Hospice ; — 27, Voiton, mort né, Hospice ; — 28, Jean Touchais, cordier, 59 ans, quai de Limoges ; — 29, Marie Beauvilain, journalière, 64 ans, veuve Louis Cornilleau, Hospice.

Il faut voir et lire l'illustration de cette semaine. Cela en vaut la peine. Tous les faits du jour, qui surrexcitent à un si haut point l'o-

pinion publique, y ont trouvé place. C'est l'incident espagnol, le Conseil des ministres d'Espagne, le portrait du maréchal Prim et celui du prince Léopold de Hohenzollern ; c'est la Haute-Cour de justice, avec tous les préparatifs faits à Blois pour les assises du 13 juillet, une vue de la ville, le plan de la salle où doit siéger la Haute-Cour, et le portrait de M. Zangiacomi, qui la présidera ; c'est le désastre des Landes : deux dessins palpitants d'intérêt, ayant trait aux terribles incendies qui dévorent cette malheureuse région. Ajoutez à cela nombre d'autres sujets d'un intérêt moins *empoignant* sans doute, mais toujours actuels, et une revue du mois, de Bertall, un bijou, terminé par une *pointe* de la plus incontestable finesse. Pour réunir dans un même numéro tant de faits, dont aucun ne pouvait attendre, la Direction a dû y ajouter une demi-feuille. Mais qu'importe la dépense ? C'est son habitude, on le sait, de ne reculer devant rien pour arriver toujours la première. Donc, conclusion semblable à l'exorde : il faut voir l'illustration de cette semaine. Numéro complet !

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalésière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, rue de Fenet, à l'angle de la ruelle St-Michel. S'adresser audit notaire. (304)

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON,

rue Cendrière,

Précédemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (75)

ON DEMANDE A ACHETER une

jeune, bai brun, taille 1<sup>m</sup> 55.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DE SUITE,

UN FONDS DE SERRURIER.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve VIELLE, place de la Gendarmerie. (281)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom.

HERNIÉS PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par la NEPTUNIDE ROUILLE (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (312)

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE SAUMUR

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 19 JUILLET.			BOURSE DU 20 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 10	»	»	65 10	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 50	»	»	96 75	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	»	»	»	»	»	»
Ville de Paris 1869. . . . .	326	»	»	307 50	»	»
Banque de France. . . . .	2675	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1115	»	»	1080	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	595	»	»	»	»	»
Crédit industriel. . . . .	625	»	»	600	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	160	»	»	150	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	690	»	»	640	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	915	»	»	895	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1070	»	»	1030	»	»
Est. . . . .	560	»	»	547 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	945	»	»	912 50	»	»
Midi. . . . .	597 50	»	»	585	»	»
Ouest. . . . .	580	»	»	572 50	»	»
Charentes. . . . .	485	»	»	485	»	»
Vendée. . . . .	»	»	»	»	»	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1540	»	»	1495	»	»
Canal de Suez. . . . .	225	»	»	215	»	»
Transatlantiques. . . . .	170	»	»	160	»	»
Câble transatlantique. . . . .	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	85	»	»	80	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	46 50	»	»	44	»	»
Autrichiens. . . . .	017 50	»	»	007 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	347 50	»	»	335	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	300	»	»	290	»	»
Est-Hongrois. . . . .	»	»	»	»	»	»
Foncier autrichien. . . . .	925	»	»	890 75	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	322 50	»	»	315	»	»
Orléans. . . . .	315	»	»	305	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310	»	»	305	»	»
Ouest. . . . .	310	»	»	305	»	»
Midi. . . . .	310	»	»	305	»	»
Est. . . . .	317 50	»	»	308 75	»	»

Saumur, I. GODET, imprimeur.